

## Instructions pour la rédaction du dossier – Projet de recherche clinique (grille d'évaluation sur 100 points)

Le dossier de candidature doit être rédigé de manière claire, structurée et synthétique, et ne pas excéder **5 pages maximum**. La rédaction du projet doit permettre une évaluation selon les critères suivants : qualité scientifique, faisabilité, innovation, impact clinique et scientifique, et qualité du porteur de projet et de l'équipe. La longueur recommandée de chaque partie est précisée ci-dessous afin d'assurer une présentation homogène des candidatures.

### 1. Qualité scientifique – /30 (1 à 1,5 page)

Cette section, qui constitue le critère principal d'évaluation, doit présenter :

- La pertinence et la justification de la question de recherche ;
- Le positionnement du projet par rapport aux connaissances actuelles ;
- La clarté des objectifs, en distinguant l'objectif principal et les objectifs secondaires ;
- Le niveau de rigueur scientifique attendu.

### 2. Faisabilité – /20 (1 page)

Cette section doit préciser :

- La méthodologie générale du projet ;
- La population étudiée ou la source des données ;
- La capacité de recrutement ou d'identification des sujets/données nécessaires ;
- Les ressources disponibles ;
- L'organisation pratique du projet ;
- Le calendrier prévisionnel.

### 3. Innovation – /20 (½ page)

Cette partie doit décrire :

- Le caractère innovant de la question de recherche, de la méthodologie ou de l'approche ;
- L'originalité du projet par rapport aux travaux existants ;
- La valeur ajoutée attendue en termes de connaissances ou de pratiques.

#### 4. Impact clinique et scientifique – /20 (½ à 1 page)

Le candidat doit expliciter :

- L'impact potentiel du projet sur la pratique clinique, l'organisation des soins ou la spécialité ;
- L'intérêt scientifique du projet ;
- Le potentiel de valorisation des résultats (publication, communication, diffusion) ;
- La portée attendue des résultats.

#### 5. Qualité du porteur de projet et de l'équipe – /10 (½ page)

Cette section doit présenter :

- Le parcours du porteur de projet ;
- Son expérience en recherche ou dans le domaine concerné ;
- Les publications ou communications éventuelles ;
- L'environnement scientifique et l'encadrement ;
- L'adéquation des compétences de l'équipe avec le projet.

#### 6. Aspects éthiques et réglementaires (¼ à ½ page)

Le dossier doit préciser, selon la nature du projet :

- Les considérations éthiques ;
- Les modalités de protection des données ;
- Les autorisations ou démarches réglementaires envisagées ;
- La conformité aux exigences en vigueur.

#### 7. Budget prévisionnel (¼ à ½ page)

Le budget doit présenter :

- Les principales dépenses prévues ;
- L'utilisation prévue de la bourse demandée ;
- Les éventuels cofinancements ou ressources complémentaires.

Le budget doit être cohérent avec les objectifs et la méthodologie du projet.

## Recommandations générales

- Le dossier doit être rédigé dans un style clair, précis et argumenté.
- Les informations doivent être hiérarchisées selon leur importance scientifique et méthodologique.
- La cohérence entre la question de recherche, la méthodologie, la faisabilité et l'impact attendu sera particulièrement examinée.

Tout dossier incomplet, non conforme ou dépassant la limite de 5 pages pourra être déclaré irrecevable.